

Actualisation des connaissances en matière de sécurité incendie des ERP de type M

Public visé : Référents sûreté, titulaires des SSIAP 2 et SSIAP 3

Durée : 2 jours

Heures : 14 h

Effectifs : 10

Prix : 2000 € / pers.

Actions de préformation et de préparation à la vie professionnelle

OBJECTIFS

Appréhender les nouvelles dispositions du règlement de sécurité contre l'incendie dans les magasins de vente et les centres commerciaux

SPÉCIALITÉ

Non renseigné

MOYENS MATÉRIELS ET HUMAINS

Attestation de formation Livret "Guide pratique à la sécurité incendie dans des magasins et des centres commerciaux"

QUALIFICATION DE L'INTERVENANT

Référent sûreté SSIAP 3

Programme

1ère Journée : 7h00 ThèmesContenuMéthodepédagogiqueDurée*1AccueilPrésentationApport théorique0h15Principe de classement des ERP Définition ERP, Classement et détermination de l'effectif Apport théorique 0h30 Principes généraux de sécurité incendie en ERP Objectifs et principes Apport théorique 0h15 Desserte des bâtiments Voie engins, Voie échelle, espaces libres Apport théorique 0h30 Cloisonnement d'isolation des risques Cloisonnement traditionnelle, secteur, compartiment Apport théorique 0h30 Pause Locaux non accessibles au public Locaux à risques moyens, et risques importants Apport théorique 0h30 Évacuation du public Dégagements, UP, Calcul de dégagement, distance, balisage, portes, escaliers, principes d'évacuation. Apport théorique Procédure interne 1h00 Repas Désenfumage Objectif, méthodes, solutions, désenfumage escaliers, désenfumage circulation, désenfumage locaux Apport théorique Procédure interne 0h45 Installation électrique Source normale, de remplacement, de sécurité, AES Apport théorique 0h30 Pause Éclairage de sécurité Normal, de sécurité, de remplacement Apport théorique 0h30 Moyens de secours 1 Moyens d'extinction, Dispositifs visant à faciliter les actions des SP, Service de Sécurité Apport théorique Procédure interne 1h00 Durée : Indicatif selon le niveau de connaissance du groupe.

2ième Journée : 7h00 ThèmesContenuMéthodepédagogiqueDurée* Principales modifications apportées par l'arrêté du 13 juin 2017 Les modalités de calcul de l'effectif théorique du public susceptible d'être admis. Les activités autorisées. Les dispositions relatives aux intercommunications avec un parc de stationnement couvert. Les dispositions en matière d'isolement interne (particulièrement les conditions à respecter concernant la création de mezzanine). Les dispositions en matière de dégagements. Apport théorique 2H00 Pause Moyens de secours 2 Système de Sécurité Incendie « SSI », Installation automatique à eau appropriée aux risques) L'obligation d'annexer au registre de sécurité un schéma d'organisation globale de la sécurité de l'établissement. Apport théorique 2H00 Repas Évacuation, SSI, Visite du site Consigne Interne, Exploitation du SSI, Visite du site Procédure interne Visite de site 3h00